



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 226-2020
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.296

Déposée le : 07.09.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)
Schilt (Utzigen, UDC)
Rüfenacht (Burgdorf, PS)
Flück (Interlaken, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Améliorer la reconnaissance des deux-roues par les feux de circulation

Mandat est donné au Conseil-exécutif d'étudier la possibilité d'installer sur les routes cantonales des feux de circulation plus favorables aux cyclistes que les modèles actuels, qui détectent les véhicules à l'aide de boucles d'induction magnétique, ou de remplacer progressivement les feux actuels. Les modèles à étudier en particulier sont ceux munis de caméras optiques ou thermiques. L'étude devra en outre examiner s'il existe sur le marché des modèles avec boucles d'induction magnétique plus performants pour ce qui est de la détection des vélos et si leur installation est envisageable. Sur le plan financier, il sera enfin examiné la possibilité de remplacer au fur et à mesure les feux de circulation trop usés ou d'en installer de nouveaux.

Développement :

La plupart des feux de circulation mis en place fonctionnent avec des boucles d'induction magnétique. Cela veut dire qu'ils détectent les modifications du champ magnétique que provoque le passage des véhicules constitués de métal. Les vélos font de plus en plus les frais de ce système, qui a des difficultés à les reconnaître, voire ne les reconnaît pas du tout, le métal n'étant plus nécessairement leur principal composant, et les boucles d'induction magnétique étant incapables de détecter un cadre en carbone ou fait de matières plastiques. La présente intervention demande à ce que d'autres systèmes de feux de circulation soient examinés, en particulier ceux qui utilisent une caméra optique ou l'imagerie thermique. Dans une optique de développement durable et de proportionnalité, les nouveaux équipements ne seront mis en service que lorsqu'il s'agira de remplacer des feux trop usés ou d'en installer de nouveaux.

Destinataires

- Grand Conseil